

**COMMUNE DE  
RAEDERSHEIM**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE RAEDERSHEIM  
SEANCE DU 5 DECEMBRE 2011**

République Française  
Liberté, égalité, fraternité

Arrondissement de Guebwiller

Département du Haut-Rhin  
Arrondissement de Guebwiller  
Nombre de Conseillers élus : **15**  
Conseillers en fonction : **15**  
Conseillers présents : **12**

**L'an deux mille onze, le cinq décembre, à vingt heures quinze,**

Le CONSEIL MUNICIPAL de RAEDERSHEIM était assemblé en séance ordinaire après convocation légale en date du 29 novembre 2011 et en nombre valable, sous la présidence de Monsieur **Jean-Marie REYMANN, Maire.**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h15. Il souhaite la bienvenue à l'auditeur et à l'ensemble du Conseil municipal. Monsieur le Maire communique l'ordre du jour.

**PRESENTS :**

MM. Jean-Paul **BEREUTER**, Yves **LECONTE**, Alphonse **DUBICH**, Adjoints.

Mmes Christiane **EHRET**, Marie-Paule **THOMAS**, Christine **SCHMUCK**, Madeleine **WIEST**,  
et MM. Jean-Claude **BOETSCH**, Sylvain **DESSENNE**, Jean-Pierre **PELTIER** et Gilbert  
**WEISSER**, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES:**

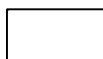
Monsieur Jean-Michel **BEDOUET**, qui a donné procuration à Mr Jean-Marie **REYMANN.**

Monsieur Gérard **CLADE**, qui a donné procuration à Madame Christiane **EHRET.**

Mme Marie-Josée **METHENIER**, qui a donné procuration à Madame Christine **SCHMUCK.**

**SECRETAIRE DE SEANCE:**

Madame Marion PERETTI est désignée comme secrétaire de séance.



**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal en date du 13 octobre 2011.
2. Décision modificative n°3 - COMMUNE.
3. Indemnité de conseil allouée au percepteur.
4. Fixation du montant des cadeaux alloués aux conseillers municipaux et agents communaux lors d'évènements exceptionnels.
5. Approbation d'une convention de transfert de propriété du clubhouse de football.
6. Divers

**1. Approbation du Procès-Verbal en date du 13 octobre 2011**

Le compte-rendu de la séance du 13 octobre 2011 a été adressé aux membres du Conseil municipal dans le délai requis. Il est adopté à l'unanimité.

**2. Décision modificative n°3 - COMMUNE**

Au cours de l'exercice 2011, certaines dépenses prévues au chapitre 23 ont été imputées au chapitre 21 pour des raisons de réglementation des dépenses publiques. Il est donc nécessaire de transférer les crédits prévus pour ces dépenses du chapitre 23 au chapitre 21. Par ailleurs, les crédits disponibles pour la modification du chauffage de l'église étant insuffisants et dans la mesure où la participation financière de la Commune pour l'aménagement du parking de la gare n'a pas eu lieu, il est proposé de transférer une partie de ces crédits inscrits au chapitre 20 au chapitre 21. La décision modificative soumise au vote est la suivante :

**Section d'investissement****Dépenses**

2313-23 : immobilisations en cours: - 70 000 €

20418/204 : subventions d'équipement : - 25 000 €

21318-21 : immobilisations corporelles: + 95 000 €

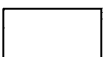
Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 3 procurations)** d'approuver cette décision modificative.

**3. Indemnités de conseil allouée au Percepteur**

**VU** l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

**VU** le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les Collectivités Territoriales et leurs Etablissements Publics aux agents des Services Extérieurs de l'Etat,

**VU** l'arrêté ministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les Communes pour la confection des documents budgétaires,



Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide par 10 voix pour (dont 2 procurations), 2 abstentions (dont 1 procuration) et 1 voix contre :**

- ✓ d'octroyer, au titre de l'exercice 2011, une indemnité de conseil au taux de 100% soit un montant de 406,87 €.

Cette indemnité sera versée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera versée à M. Georges TEULIERE, Receveur Municipal ;

#### **4. Fixation du montant des cadeaux alloués aux conseillers municipaux et agents communaux lors d'évènements exceptionnels**

Monsieur le maire propose d'octroyer un cadeau aux conseillers municipaux et aux agents communaux à l'occasion d'évènements exceptionnels (à partir de 50 ans tous les dix ans, mariages et départs) dans la limite de 300€.

Cette décision s'applique jusqu'à la fin du mandant électoral du Conseil Municipal en place.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 3 procurations) d'approuver cette décision.**

#### **5. Approbation d'une convention de transfert de propriété du clubhouse de football**

En 1980, l'Association de football de Raedersheim a construit, à son nom, un clubhouse de football sur un terrain relevant du domaine privé de la Commune. De ce fait, l'Association assume la propriété du bâti mais pas du terrain.

En 2011, la Commune a rénové le bâtiment existant et a procédé à une extension de ce dernier. La Commune est propriétaire de ce nouveau bâtiment.

Par conséquent, le même bâtiment a deux propriétaires, il est donc nécessaire de régulariser cette situation, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'inscrire l'intégralité du clubhouse de football au patrimoine communal.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 3 procurations) :**

- d'approuver l'acquisition du bâtiment à l'euro symbolique.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de transfert de propriété y afférent.

#### **6. Divers**

##### **La station de relevage située rue des Roses :**

Les travaux de mise en conformité de la station de relevage permettant l'évacuation des eaux usées de cinq habitations sont achevés. Les actes administratifs pour l'acquisition et l'intégration de cette parcelle dans le domaine public communal sont en cours d'élaboration. Dès que la problématique foncière sera régularisée, la Commune pourra transférer la gestion ou la propriété de la station de relevage à la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller.

##### **Urbanisme :**



Monsieur le Maire fait le point sur les autorisations d'urbanisme déposées en mairie durant le mois d'octobre et septembre.

Par ailleurs, afin de simplifier les demandes d'urbanisme et plus particulièrement les déclarations préalables portant sur des projets d'implantation d'abri de jardin, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'instruire ces dossiers en mairie. Ce point sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

### **Aménagement du parking de la Gare :**

Une réunion est prévue avec la Région Alsace et les services de la SNCF le vendredi 16 décembre. A cette occasion, le projet définitif devrait être présenté et les modalités administratives pour la réalisation des travaux et la répartition financière seront précisées.

### **Quête pour la rénovation de l'orgue de l'église :**

La quête a permis de collecter 3 790,30 €. Monsieur Jean-Pierre PELTIER remercie les quêteurs au nom du conseil de Fabrique.

### **Société Publique Locale :**

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller a acté lors de la séance de Commissions Réunies du 17 novembre 2011, le principe d'une gestion en régie de collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire par le biais d'une Société Publique Locale (SPL). L'actionnariat de la future SPL se composera de la CCRG et de ses Communes membres.

Le capital social total pour la future SPL a été fixé à 180 000 €. Ce dernier est réparti de la manière suivante :

- 144 000 € pour la CCRG
- 36 000 € pour les dix-huit communes

Ce capital social de 180 000 € est divisé en 180 actions 1 000 €.

La répartition des participations communales au capital social est calculée en fonction du seuil de population de chaque collectivité, soit une action de 1 000 € pour la Commune de Raedersheim.

Le Conseil de Communauté de la CCRG actera la constitution de la future SPL lors de sa séance du 8 décembre 2011. Par la suite, cette délibération sera formellement notifiée aux communes membres afin qu'elles se prononcent et délibèrent selon les mêmes modalités et approuvent l'inscription de la dépense au Budget Primitif 2012.

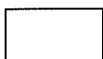
### **Aménagement du carrefour du centre du village :**

Dans la mesure où ces travaux ont lieu sur une route départementale qui supporte un trafic journalier important, le Département souhaite qu'on réaménage la totalité de l'intersection et non pas la mise en place de deux plateaux de part et d'autre du carrefour comme cela avait été envisagée au départ. L'objectif est multiple : améliorer la visibilité, sécuriser le cheminement des enfants qui se rendent à l'école, faire ralentir les véhicules et intégrer l'embellissement du secteur.

Cette approche modifie donc considérablement les moyens à mettre en œuvre et, de ce fait, le budget qu'il faudra y allouer, devra être conséquent. Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de reporter cet investissement afin de prendre le temps de travailler avec un bureau d'études qualifié et d'étudier les différentes variantes d'aménagement qui seront proposées.

### **Aménagement de la rue d'Issenheim :**

Le projet de création de stationnement et de modification du carrefour avec la route départementale inclura également l'enfouissement du réseau EDF. La réglementation impose au maître d'ouvrage de faire appel à un bureau d'études pour diriger ces travaux.



Monsieur le Maire propose d'attribuer ce marché à un bureau d'études qui pourra assurer la partie enfouissement et la partie voirie.

Monsieur Yves LECONTE informe les membres du conseil municipal des points évoqués lors de la réunion annuelle de la brigade de gendarmerie sur la délinquance dans le Haut-Rhin.

Monsieur Yves LECONTE propose de revoir le bac de fleurissement à l'entrée du village (rue de Soultz) afin d'apporter plus de terre aux plantations.

Monsieur Sylvain DESSENNE suggère d'intégrer un support d'information (arceau métallique avec ardoise) afin de communiquer les dates des différentes manifestations.

Monsieur Jean-Claude BOETSCH souhaiterait que la Commune puisse mettre à disposition des habitants, un tableau d'affichage libre. Chacun pourrait y déposer ou coller des informations ou des annonces. Cet aménagement peut être envisagé, il convient toutefois de définir un endroit stratégique de manière à ce que la majorité puisse accéder à l'information.

### **Diverses dates :**

Le samedi 10 décembre aura lieu le repas de la fête de Noël pour les seniors de la Commune.

Les vœux du maire auront lieu le jeudi 12 janvier à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23h00.

Fait à Raedersheim, le 5 décembre 2011.

Le Maire

Jean-Marie REYMANN

